



Une immigration de travailleurs en Haute-Normandie

La Haute-Normandie accueille moins d'immigrés (personne résidant sur le territoire français, née de nationalité étrangère dans un pays étranger), en proportion de sa population, que la plupart des régions françaises. Les flux d'immigration depuis les années 1950 sont relativement faibles. La région, historiquement industrielle et portuaire, attire une immigration de travailleurs. Les immigrés, en provenance d'Europe et d'Afrique pour les seniors de 55 ans ou plus et d'Afrique pour les plus jeunes, connaissent une vie active plus difficile que l'ensemble de la population régionale : ils sont plus fortement touchés par le chômage et plus souvent en emploi précaire. Leurs conditions de logement sont moins favorables que pour l'ensemble de la population. Ils logent plus souvent dans le parc social et disposent en moyenne de logements plus petits. Les plus âgés vivent souvent en foyer ou seuls et peuvent être exposés à un important risque d'isolement social.

Bruno BLAZÉVIC, Jean-Philippe CARITG (Insee)

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail de Normandie (CARSAT) déploie une politique d'action sociale auprès des salariés rencontrant des problèmes de santé, des personnes précarisées ayant des difficultés de recours au système de soins, et des retraités fragilisés. Dans ce cadre, elle est aujourd'hui confrontée au risque d'isolement social de certains immigrés qui, comme l'ensemble de la population, vieillissent. Elle souhaite ainsi mieux connaître cette population, à travers l'historique de l'immigration en Haute-Normandie et les caractéristiques socio-démographiques des immigrés, afin de mettre en place si nécessaire une politique d'action sociale adaptée.

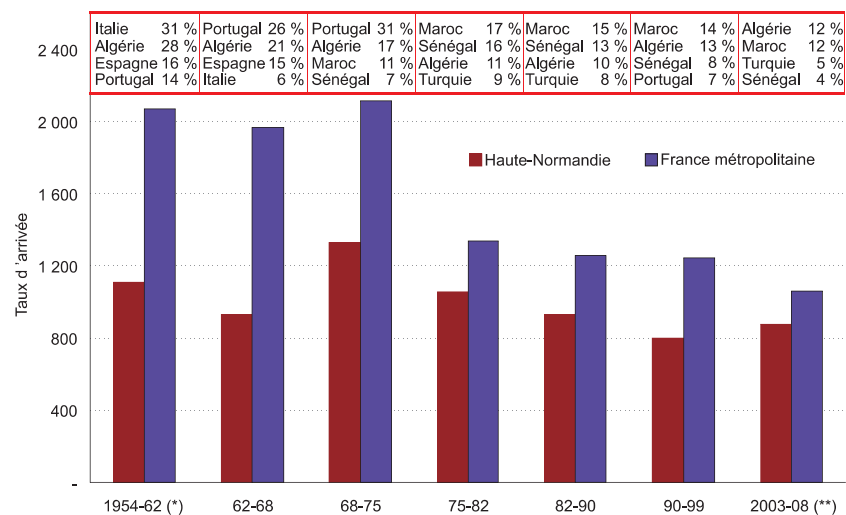
Carsat Retraite & Santé au travail
Normandie

Une relative stabilité de l'immigration

Contrairement au profil métropolitain, marqué par des flux migratoires plus importants dans les années 1950 - 1960 (années des 30 glorieuses, économie prospère, reconstruction d'après guerre),

1 Des taux d'arrivée des immigrés toujours inférieurs aux métropolitains.

Taux d'arrivée des immigrés pour 100 000 habitants (nombre de nouveaux arrivants immigrés rapporté à la population régionale en début de période)



Source : Insee, recensements de population de 1954 à 2008

Notes :

* Pour 1962, les pays de naissance ne sont pas connus : le calcul des taux s'effectue donc selon la nationalité des immigrés. De plus, seule la nationalité des étrangers est connue : la répartition des arrivées par origine s'effectue uniquement pour les immigrés non naturalisés.

** Les taux de 2003 sont calculés d'après les estimations de population en 2003, et non à partir des recensements eux-mêmes (il n'y a pas eu de recensement en 2003).

le nombre d'arrivées en Haute-Normandie est relativement stable au cours du temps. Rapporté à la population, leur nombre est également plus faible qu'en moyenne en France, l'écart étant plus important dans les années 1950 et 1960.

Des immigrés peu nombreux

La Haute-Normandie se place ainsi au 18^e rang sur 22 régions pour la part de la population immigrée dans la population totale. Ce n'est donc pas une terre d'immigration : en 2010, 4,3 % des haut-normands (80 000 personnes) sont immigrés, soit une proportion deux fois plus faible qu'en moyenne métropolitaine.

Entre 1968 et 2010, la population immigrée haut-normande a cependant doublé et augmente quatre fois plus rapidement que l'ensemble de la population haut-normande (+ 1,9 % par an contre + 0,5 %).

Établis dans les pôles urbains jusqu'aux années 1980, à proximité de leur lieu de travail avec une accessibilité aux logements locatifs facilitée, les immigrés s'installent ensuite, à l'instar de l'ensemble de la population, en périphérie de ces pôles. À partir des années 2000, les territoires où le nombre d'immigrés diminue sont l'exception. La progression annuelle de 2,1 % ne traduit pas une reprise de l'immigration, les taux d'arrivées restant stables, mais plutôt un retour au pays supposé moins fréquent qu'auparavant.

Une population reflet d'une immigration de travail

Les trois-quarts des immigrés vivent dans les principaux pôles urbains de la région (Rouen, Le Havre, Évreux, Vernon et Louviers).

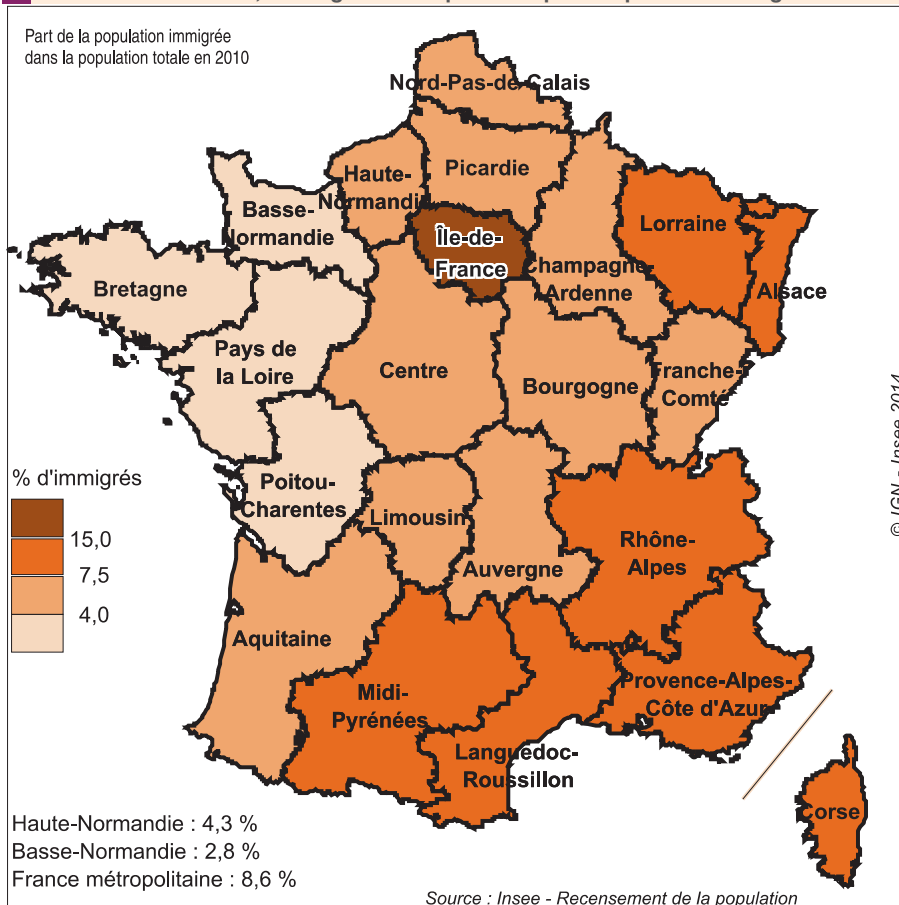
Arrivant rarement en famille, leur âge moyen est supérieur à celui de l'ensemble de la population (44 ans contre 39 ans). En revanche, prenant en compte les enfants, nés le plus souvent en France, l'âge moyen mesuré au sein du ménage immigré diminue alors sensiblement et le constat s'inverse : 32 ans contre 39 ans pour l'ensemble des Hauts-Normands vivant en ménage.

Reflète d'une immigration de travail, leur part dans les âges de pleine activité est supérieure : 55 % de 25 ans à moins de 55 ans (contre 39 % pour la population régionale). Par ailleurs, la part des hommes immigrés parmi les seniors (les 55 ans ou plus) atteint 56 %, contre 44 % des Hauts-Normands.

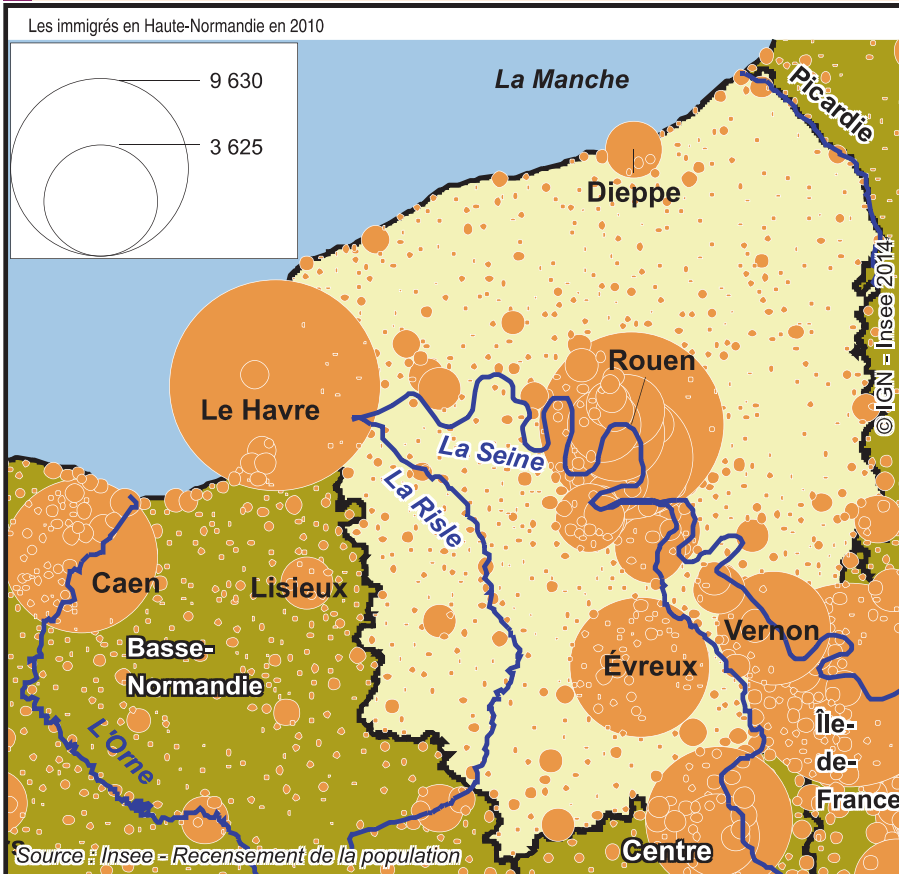
De plus, ces seniors immigrés vivent depuis longtemps sur le sol français : 72 % d'entre eux sont présents depuis plus de 10 ans (contre 53 % pour l'ensemble des immigrés).

43 % des immigrés ont acquis la nationalité française.

2 La Haute-Normandie, 18^e région métropolitaine pour la part des immigrés.



3 Les immigrés s'installent dans les grands pôles urbains.



Les seniors en provenance d'Europe et d'Afrique, les plus jeunes d'Afrique

Jusqu'aux années 1970, les origines sont homogènes et on voit arriver des cohortes nombreuses de même nationalité. Ces nationalités commencent à se diversifier ensuite.

Entre les deux guerres mondiales, l'immigration en Haute-Normandie est avant tout espagnole et italienne. Des années 1950 jusque dans les années 1970, elle est majoritairement européenne et algérienne. Pendant la décennie suivante, l'immigration algérienne se poursuit mais les nouveaux arrivants sont surtout portugais (un tiers des nouveaux arrivants), immigration qui s'est poursuivie jusque dans les années 1990. Les Marocains et les Sénégalais s'installent également de façon significative dans la région. L'immigration marocaine, algérienne et sénégalaise se poursuit dans les années 1980 et 1990 avec une arrivée plus marquée des Turcs. La nouveauté des années 2000 consiste en une diversité des origines nettement plus marquée qu'auparavant, notamment de ressortissants de l'ex-URSS ou de Chine.

En 2010, l'histoire de l'immigration en Haute-Normandie se lit dans la pyramide des âges des immigrés de la région. Pour moitié, les seniors viennent du Continent européen, du fait des plus anciennes vagues d'immigration d'origine européenne. Ensuite, les flux plus récents sont d'origine africaine pour plus de la moitié des immigrés, principalement en provenance d'Algérie, du Maroc ou du Sénégal.

Entre 1999 et 2010, la baisse du nombre d'immigrés âgés, nés entre 1931 et 1955, est plus importante que celle de l'ensemble des Haut-Normands des mêmes générations (-13 % contre -9 %). Elle s'explique en premier lieu par une espérance de vie moins élevée que dans le reste de la population, même si elle intègre un certain nombre de retours au pays d'origine.

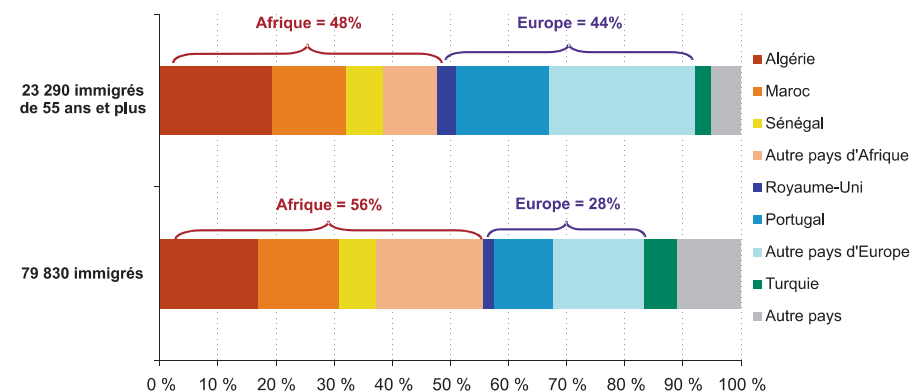
Une vie active plus difficile

Le parcours professionnel des immigrés actifs est plus exposé à la précarité. Un actif immigré sur quatre est confronté au chômage en 2010, soit deux fois plus que dans l'ensemble de la population active régionale. Ils connaissent plus souvent une durée prolongée de recherche d'emploi, plus d'un an pour 45 % d'entre eux contre 42 % de l'ensemble des chômeurs haut-normands.

Seuls 68 % des immigrés employés sont signataires d'un contrat sans limite de durée (contre 77 % pour l'ensemble des salariés). Un tiers des actifs immigrés est ouvrier et ils représentent 6 % de l'ensemble des ouvriers de la région.

4 Les immigrés viennent majoritairement du continent africain.

Les immigrés en Haute-Normandie selon le Pays d'origine en 2010



Source : Insee, recensement de population 2010

5 Plus de précarité chez les immigrés haut-normands actifs.

Indicateurs d'activité en 2010

	Immigrés	Population totale
Taux de chômage	25,3	12,4
des 55-59 ans	20,8	9,1
des 60-64 ans	17,9	8,0
des 65 ans ou plus	9,8	5,8
Taux d'emploi	42,3	50,5
des hommes	49,4	55,7
des femmes	34,8	45,8
des 55-59 ans	48,5	55,8
des 60-64 ans	21,1	13,0
des 65 ans ou plus	2,2	1,7
Part des emplois sans limite de durée	68,5	77,1
55 ans ou plus	73,6	76,4
Part des cadres	11,0	11,3
55 ans ou plus	12,5	16,9
Part des ouvriers qualifiés	19,4	17,0
55 ans ou plus	22,8	13,8
Part des ouvriers non qualifiés	14,3	11,4
55 ans ou plus	16,1	8,3

Source : Insee, recensement de population 2010

Unité : %

Le secteur de la construction est un très gros employeur des immigrés : leur présence y est supérieure de 70 % par rapport à l'ensemble de la population. Par ailleurs, le secteur occupe plus du quart des ouvriers immigrés : 28 % des ouvriers qualifiés et 26 % des non qualifiés (contre 17 % et 15 % pour la population régionale). En revanche, leur poids dans l'industrie est inférieur de 30 %.

Si le taux de qualification des ouvriers immigrés est généralement inférieur à l'ensemble des ouvriers haut-normands (57 % contre 60 %), l'écart reste très important dans le secteur des transports et des autres services marchands (54 % contre 63 %). Cependant, ce taux est supérieur dans l'industrie (63 % contre 60 %).

Une présence plus fréquente dans le monde du travail après 60 ans, et moins reconnue

Après 55 ans, l'écart du taux d'emploi entre population immigrée et population totale

tend à se réduire, jusqu'à s'inverser après 60 ans. Les immigrés, qui exercent pourtant plus souvent des métiers d'ouvriers, travaillent plus tardivement. Ce phénomène peut être lié à un besoin de compléter les trimestres de cotisation au régime des retraites et fait écho à des carrières plus chaotiques, avec plus d'épisodes de chômage et des contrats plus précaires.

Par ailleurs, le taux de qualification des immigrés ouvriers seniors progresse à peine tandis que le gain est de 3 points pour l'ensemble des ouvriers seniors. Le bénéfice de l'âge ne joue par ailleurs pas au regard de la part de cadres : si, quelque soit l'âge, cette part reste voisine dans l'ensemble de la population (11 %), elle ne s'élève que d'un point pour les immigrés seniors, contre six points parmi l'ensemble des seniors.

Des conditions de logement moins favorables et un isolement accru avec l'âge

Autre héritage de la période de reconstruction d'après guerre, la Haute-Normandie dispose d'un parc social important. Les immigrés y ont accès dans une proportion supérieure à la moyenne nationale et à l'ensemble des ménages.

Plus souvent composés de familles nombreuses (35 % composés de quatre personnes ou plus, contre 19 % pour l'ensemble des ménages), les ménages d'immigrés disposent de logements plus petits et de moins de pièces par personne. La part des cas de logements surpeuplés (voir définition) est moins marginale que pour l'ensemble des ménages (5 % contre 1 %).

Comme pour le reste de la population, le fait de vivre seul est plus fréquent avec l'âge et cet isolement peut fragiliser certaines personnes. En Haute-Normandie, 3 800 seniors immigrés occupent seuls leur logement et 620 vivent en foyers de travailleurs. Les immigrés seniors en logement ordinaire sont majoritairement des femmes (62 %), 72 % sont retraités et 14 % en emploi, 53 % n'ont pas de diplôme et 58 % sont locataires.

Près d'un immigré sur deux vivant en foyer est âgé d'au moins 55 ans. Ce sont majoritairement des hommes (98 %), non diplômés (90 % sont sans diplôme), sans emploi (20 % sont en activité) et originaires d'Afrique (31 % d'entre eux sont d'origine sénégalaise, 23 % d'origine algérienne, 19 % d'origine marocaine et 11 % d'origine mauritanienne).

Ces populations, venues en Haute-Normandie pour travailler, sont souvent seules en fin d'activité et le risque d'isolement social est important, notamment pour les seniors vivant en foyer.

6 Des ménages d'immigrés plus grands, accédant moins souvent à la propriété.

Indicateurs sur les ménages en 2010

	Immigrés			Population totale		
	Ensemble	55 ans ou plus	Ecart (1)	Ensemble	55 ans ou plus	Ecart (1)
Part des propriétaires	37,8	49,0	+ 11,2	56,3	68,6	+ 12,3
Part des locataires du parc social	39,1	39,0	- 0,1	20,3	17,7	- 2,6
Part des ménages d'au moins 4 personnes	35,1	19,8	- 15,3	19,4	3,5	- 15,9
Part des hommes vivant seuls	10,6	8,6	- 2,0	12,7	10,7	- 2,0
Part des femmes vivant seules	8,5	14,0	+ 5,5	19,1	30,4	+ 11,3
Part des logements surpeuplés	5,4	3,5	- 1,9	0,9	0,2	- 0,7
Part des la population des communautés en foyer	30,9	53,8	+ 22,9	6,8	6,1	- 0,8

Source : Insee, recensement de population 2010

(1) Ecart en point entre la part des 55 ans ou plus et l'ensemble de la population

Unité : %

Définitions

Communauté : Une communauté est un ensemble de locaux d'habitation relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitants partagent à titre habituel un mode de vie commun. La population de la communauté comprend les personnes qui résident dans la communauté, à l'exception de celles qui résident dans des logements de fonction.

Foyers : Structures Adoma (foyer, résidence sociale, pension de famille, centre de stabilisation, centre d'urgence, Auda et Cada), hébergement pour travailleurs, internes logés en chambre dans les hôpitaux.

Immigré (définition statistique) : Tout immigré n'est pas étranger et inversement. La qualité d'immigré est intrinsèque à l'individu tandis que celle d'étranger est susceptible de disparaître (avec la naturalisation française). Un immigré est un résident sur le territoire français, né de nationalité étrangère dans un pays étranger.

Ménage : Un ménage désigne l'ensemble des occupants d'un même logement. Les personnes vivant en communauté (foyers, maisons de retraite, résidences universitaires, ...) sont exclues de la population des ménages. Un ménage est immigré si la personne de référence ou son conjoint est immigré.

Surpeuplement : L'appréciation du peuplement est basée sur la comparaison du nombre de personnes du ménage avec un nombre normatif de pièces considéré comme nécessaire pour une occupation dite " normale " de l'espace du logement : une pièce pour une personne, deux pièces pour deux personnes, trois pièces pour deux à quatre personnes, quatre pièces pour quatre à six personnes, cinq pièces pour six à sept personnes, et cætera ... Si au moins une pièce s'ajoute à cette norme, le logement est considéré en " sous-peuplement ", si à l'inverse au moins une pièce manque, il l'est en " sur-peuplement ".

Taux de chômage : Part des chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

Taux d'emploi : Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

Insee Haute-Normandie

8 Quai de la bourse
CS 21410
76037 Rouen Cedex 1

Directeur de la publication :

Jean-Christophe FANOUILLET

Rédacteur en chef :

Maryse CADALANU

ISSN : en cours

@ Insee 2014

© Crédits photographiques

Barbara CABOT, Patrick BOULEN,
Ville de Fécamp

Pour en savoir plus

- Les immigrés en Normandie / Insee Haute-Normandie ; Blazévic Bruno, Caritg Jean-Philippe, Levouin Caroline - In : Dossier Haute-Normandie (2014, juillet) ; 44 p.
- Immigrés d'hier et d'aujourd'hui en Haute-Normandie / Aval n°103 (mars 2011)

